

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUX JUIN, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de
Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Luc PORTET
Catherine LACROIX - Bernard MACE - Frédérick DUNET - Jacques GUIHENEUF
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT
Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE
Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL
Fabienne GERMAIN - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Françoise JOUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DURAND
Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Valérie DUVERT
Laurent BOULO donne pouvoir à Jacques GUIHENEUF
Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Joëlle URVOIS
Dominique MIGAULT donne pouvoir à Hélène CHALLIER

Anne-Martine GUILLOUX a été élue Secrétaire de Séance

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du
11 mai 2015 qui est validé à l'unanimité.

1 – Compte de gestion 2014 – Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres

Madame Talon présente le compte de gestion et les différents soldes intermédiaires de
gestion de l'exercice 2014 pour le budget principal et le budget annexe des Pompes
Funèbres.

Cette présentation n'appelant pas d'observation particulière,
le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

2 – Compte Administratif 2014 – Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres

Monsieur de Lorgeril rappelle de manière synthétique les éléments significatifs de l'exercice
2014 présentés en commission finances à savoir la baisse de la DGF, les nouvelles charges
constituées par les Temps Péri Educatifs, la décision préfectorale de dissolution du syndicat
des collèges qui oblige la commune à reprendre à sa charge complète la dernière
échéance d'emprunt du syndicat mais également le ralentissement de la croissance des
bases fiscales ou le transfert à CAP Atlantique de la Compétence Enseignement musical.

Il ajoute que pour compenser l'ensemble de ces manques à gagner, la commune a réalisé des efforts importants sur le budget de fonctionnement avec une baisse de 4,67% des dépenses par rapport à l'année passée. Les dépenses d'investissements sont également en baisse de 7,49% mais cela est principalement dû au fait que la ville n'a pas activé d'emprunts revolving en 2014.

Il présente ensuite le diagramme qui montre les écarts entre l'évolution des prévisions de l'épargne nette et du ratio de solvabilité de 2008 à 2020 et la réalisation effective des exercices de 2008 à 2014. Il précise que jusqu'en 2013 les résultats ont toujours été meilleurs que les prévisions mais que l'année 2014 comportant toutes les incertitudes évoquées juste avant cela conduit à une épargne nette légèrement négative en deçà des prévisions du modèle de référence qui prévoyait une épargne nette légèrement positive et un ratio dette sur CAF légèrement inférieur aux prévisions autour de 10 ce qui constitue un résultat intéressant au regard de l'ensemble des charges financières nouvelles qui ont pesées sur la collectivité. Néanmoins cet écart sur l'épargne nette constitue un point de vigilance pour la collectivité.

Monsieur Miché prend la parole en indiquant qu'il frémit à l'écoute de la présentation de M. de Lorgeril. Ainsi, même s'il se réjouit de la baisse des dépenses de fonctionnement il ne peut s'empêcher de se poser la gestion de la baisse du niveau de service pour la population de la baisse de la qualité de vie des agents, de la hausse de la productivité et de ses conséquences.

Il souhaiterait qu'en face du compte administratif, il y ait d'autres critères plus proches de la vie des guérandais. Il rappelle que lors de la séance du DOB, il avait attiré l'attention sur des investissements dispendieux et sur la qualité de service à la population.

Madame le Maire entend bien la remarque de M. Miché et la prudence qu'il est nécessaire d'avoir face aux chiffres. Néanmoins, elle précise qu'une analyse très fine est réalisée par chaque service sur les éléments qui constituent la dépense, ce travail se faisant au quotidien entre les services opérationnels et le service financier. Elle revient ensuite sur la fiscalité en expliquant qu'en 2008 on était incapable de connaître et donc d'évaluer l'impact de la baisse de la fiscalité ou de la DGF car aujourd'hui encore la situation n'est pas figée et des discussions ont encore lieu entre l'association des maires de France et le gouvernement.

Monsieur de Lorgeril précise qu'il y a également le FPIC qui fait l'objet d'une délibération dont la prévision et l'évolution n'est encore pas totalement calée.

Mme Challier rappelle qu'en 2004, alors que nous étions en période de hausse de la DGF certains se prévalaient déjà de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement. Elle se félicite ensuite de la baisse du ratio de solvabilité à 8 années présentée dans le modèle prévisionnel qui est une bonne chose pour la commune tout en étant toutefois vigilante sur le fait de ne pas obérer des investissements car des projets importants comme l'école de la Maison Neuve ne sont pas intégrés. Elle précise que des communes environnantes comme La Turballe avec 7 années ou La Baule avec 4 mois même si La Baule ne constitue pas nécessairement un modèle de référence obtiennent de bons résultats en la matière.

Elle souhaite que la commune puisse anticiper les choses en matière d'investissement car le temps politique est long, c'est d'abord le temps de la décision puis des autorisations administratives puis des consultations et des travaux. Il est donc bien de pouvoir baisser ce ratio de solvabilité mais pourra-t-on d'ici 2020 investir dans un équipement ?

Pour ce qui est de la gestion, la gestion est saine même si les choix politiques qui sont mis en œuvre ne sont pas nécessairement ceux que nous aurions porté ce qui nous amène à nos abstenir sur le vote de cette délibération.

M. Naël revient ensuite sur la maquette pour préciser que le chiffre de la dette par habitant s'élevant à 1342 € ne figure pas en page 3, ce qui sera corrigé.

Les débats étant clos sur le sujet, Mme le Maire redonne la parole à M. de Lorgeril pour la présentation du compte administratif du budget annexe des pompes funèbres.

M. de Lorgeril précise que ce budget étant très simple les éléments ont été vus en commission. Il rappelle cependant le résultat de 66 k€.

En l'absence d'observation, Madame le Maire propose de passer aux votes.

VOTE BUDGET PRINCIPAL : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

VOTE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

3 – Affectation du Résultat – Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres

Monsieur de la Chevasnerie rappelle les éléments vus en commission finances qui sont la conséquence de l'exécution de l'exercice 2014 et propose d'affecter en réserves, article 1068 en section d'investissement 914 193.33 € sur le budget principal et de reporter en section de fonctionnement à l'article 002 : 390 684.85 € sur le budget principal et 66 724,85€ pour le budget Annexe des Pompes Funèbres.

La présentation n'appelant pas de remarque particulière de l'assemblée, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

4 – Budget Supplémentaire 2015 – Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres

Monsieur de la Chevasnerie rappelle la composition du budget supplémentaire qui a été présenté lors de la commission finances à savoir la reprise du résultat de l'exercice 2014 et les reports correspondant aux restes à réaliser de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015.

La présentation n'appelant pas de remarque particulière de l'assemblée, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTES :

VOTE BUDGET PRINCIPAL : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT).

VOTE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

5 – Répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de 2015

Monsieur de Lorgeril rappelle le principe général du FPIC qui est de prélever aux intercommunalités dites riches et aux communes qui composent ces intercommunalités pour redistribuer aux intercommunalités et communes moins favorisées, sans entrer dans le détail du calcul qui est d'une rare complexité.

Il précise qu'à ce titre CAP Atlantique est impacté par ce dispositif et par voie de conséquence Guérande l'est également. Il rappelle que la réglementation permet par dérogation, à l'intercommunalité, de prendre à sa charge la totalité du prélèvement prévu, pour le cas où chaque membre de l'intercommunalité prenne une délibération avant le 30 juin 2015 dans ce sens. Il conclut son propos en indiquant que Cap ayant déjà délibéré dans

ce sens, il ne reste plus qu'à Guérande et aux autres communes membres de valider ce principe qui fait l'objet de la délibération présentée.

Madame Challier tient à préciser que la seule raison qui fait que CAP est contributeur au FPIC est la présence de La Baule dont les ressources sont en décalage avec le reste du territoire. Elle se demande pourquoi on ne laisse pas chaque commune prendre sa part réelle de charge dans le dispositif.

Madame le Maire indique que la question est légitime mais que les budgets sont désormais bouclés et qu'il convient ou non de valider le dispositif proposé par CAP.

Elle rappelle que le dispositif proposé est dérogatoire et qu'il n'est pas dit qu'il sera reconduit, l'orientation actuelle étant plutôt que chaque commune prenne sa part calculée, sachant que la contribution du territoire serait largement supérieure, ce qui devra être pris en compte dans l'élaboration du budget 2016.

Elle revient ensuite sur le fait que Madame Challier pointe clairement La Baule et précise que pour elle, toutes les communes de CAP travaillent ensemble et qu'il n'est pas question de stigmatiser une commune en particulier lorsque cela nous arrange.

Madame Challier qu'elle voulait juste nommer les choses par leur nom.

Madame le Maire reprend la parole en précisant que la délibération ne concerne que 2015 et qu'un séminaire des élus de CAP de début juillet 2015 permettra d'éclaircir la vision pour les années suivantes.

Monsieur de Lorgeril complète son propos en précisant que le coefficient de multiplication du FPIC attendu pour 2016 est de l'ordre de 3.

A l'issue de ces débats Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 4 abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

6 – Subvention de fonctionnement aux associations

Monsieur de la Chevasnerie rappelle qu'en cette période de crise, le montant des subventions est stable par rapport aux années passées. Il précise juste que pour la partie culture les subventions présentées ce soir viennent en complément des montants votés pour les associations conventionnées.

Il passe ensuite la parole à Madame Lacroix et Monsieur Portet qui rapportent de manière synthétique les décisions prises en commission sachant que le Conseil n'est pas le lieu, comme le rappelle Madame le Maire de refaire le travail déjà réalisé en commission.

Monsieur Pageau prend la parole pour indiquer que la discussion menée en commission au sujet de la répartition des subventions « relations publiques » met en évidence une nouvelle fois un manque de concertation dans l'élaboration des projets. Il déclare que les propositions sont déjà validées par avance ce qui ne laisse pas de place à des contrepropositions. Il se dit toutefois satisfait des informations qui sont communiquées mais son groupe n'est selon lui pas suffisamment associé à l'analyse.

Il s'interroge ensuite pour savoir si on aide prioritairement les associations qui s'investissent le plus pour la Fête médiévale alors que ce sont celles qui en bénéficient le plus. Il s'interroge sur le fait de savoir si les associations qui ne s'investissent pas dans la fête par faute de moyen n'en auraient pas plus besoin. Il souhaite savoir si la ville aide prioritairement les associations qui ont le plus d'adhérents guérandais, celles qui n'arrivent pas à fonctionner sans subvention. Il se demande si la ville doit aider les associations qui ont des finances saines ou plutôt les autres. Il conclut son propos en précisant qu'il ne comprend pas la logique employée si tant est qu'il y en ait une. Il indique que son groupe souhaiterait être associé plus en amont pour plus d'équité dans les décisions. Enfin il revient sur le cas particulier de

Bretagne Vivante qui n'a rien eu ou la LPO qui a nécessité de longues minutes de palabres pour 100 € au prétexte que l'association serait déjà bénéficiaire de subvention par ailleurs alors que ces associations s'investissent localement pour des causes moins voyantes que certaines autres associations aidées mais tout aussi importantes. Il s'émeut enfin car selon lui alors que de grands décideurs s'émeuvent à l'avenir de la planète, à Guérande la préservation de l'environnement ne semble pas être une priorité si l'on en juge par les subventions accordées aux associations.

Monsieur Portet répond que les choix qui ont été effectués ne sont peut-être pas ceux du groupe auquel appartient Monsieur Pageau mais qu'ils sont assumés car ils correspondent à la vie des associations guérandaises qui s'investissent beaucoup dans la vie de la cité et la fête médiévale. Il indique qu'il ne comprend pas l'allusion faite concernant la relation entre subventions et fête médiévale et précise que tout le monde peut s'investir dans la fête médiévale s'il le souhaite.

Monsieur Pageau rétorque aux propos de Monsieur Portet que certaines associations n'ont pas les moyens de s'investir. Il conçoit qu'il n'est pas facile de décider mais souhaite que son groupe puisse participer pour donner son avis.

Monsieur Portet précise qu'au-delà de la fête médiévale des associations comme le Comité des fêtes qui participent à l'animation de la ville bénéficient aussi de subventions.

Monsieur Miché précise que le sens de l'intervention de son groupe est de faire en sorte qu'on aide les associations pour développer leur objet et non parce qu'elles participent à la fête médiévale.

Madame le Maire précise que la réflexion sur les critères d'attribution de subvention est très complexe mais propose à l'ensemble des membres de la commission vie associative de s'interroger et de faire des propositions d'évolution de ces critères.

Monsieur Pageau reprend la parole pour indiquer que son groupe souhaite vivement participer à cette réflexion et demande également à être associé aux informations relatives aux subventions Partenariat Projet.

Madame le Maire rappelle que le fonctionnement de la subvention partenariat projet est vu avec le service communication car il s'agit de subventionner de manière exceptionnelle des associations qui portent haut les couleurs de Guérande et propose de passer au vote une fois que Monsieur Portet ait rapporté quelques exemples de partenariat projet 2014.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

7 – Tarifs municipaux : Saison culturelle 2015/2016 – Restauration scolaire – Ecole des Arts et Patrimoine

Monsieur de la Chevasnerie rappelle que la délibération propose de conserver les tarifs de restauration scolaire de l'année dernière même si le coût réel de fabrication d'un repas est supérieur à 7 € puis passe la parole à Madame Lacroix qui présente la simplification des tarifs proposée ainsi que les tarifs relatifs aux salles partenaires.

Madame Révault revient sur les tarifs de restauration afin de demander la part de produits bios et des produits locaux dans l'assiette des enfants. Elle souhaite également savoir s'il est prévu de réduire la part de viande en mettant en place des menus végétariens sachant que selon elle les français mangent trop de graisses animales, que l'élevage a un impact fort sur l'environnement et que la viande coûte cher.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas d'information particulière sur la part de viande consommée et son évolution mais qu'en revanche elle sait qu'en 2014, il y a eu 111 648

repas de services dans les restaurants scolaires de Guérande, que 21 % étaient des produits étaient issus de la production biologique dont 33 % était de la production locale et que la production locale d'élevait à 54 % du total si on intégrait l'ensemble des repas.

A l'issue de ces discussions Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

8 – Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Guérande pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur de la Chevasnerie présente les termes de la délibération qui n'appelle pas de remarque particulière.

Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

9 – Rapport de présentation du développement social urbain (D.S.U.) - Exercice 2014

Monsieur de Lorgeril donne lecture de la délibération qui détaille les investissements réalisés.

Monsieur Naël demande si le pourcentage de logements sociaux à Guérande s'établit bien à 7% du pourcentage total des logements.

Madame le Maire indique que la donnée est erronée car il y a plus de 11 % de logements sociaux à Guérande.

Monsieur Naël rétorque que la ville n'a atteint que la moitié de l'objectif des 20%.

Madame Challier ajoute qu'à la Chapelle des Marais on est également à 11%.

Madame le Maire précise que la ville construit des logements sociaux mais plus on construit plus le nombre de logement augmente ce qui fait que même en en construisant que des logements sociaux à Guérande il est sera quasiment impossible d'atteindre les 20 %. La méthode de calcul fait qu'on court toujours après la carotte.

Monsieur Naël aurait souhaité que la fiche préfecture annexée soit plus le reflet de la réalité.

Madame le Maire répond que les chiffres à la strate pourront être donnés lors d'une prochaine commission.

Madame Challier souhaite connaître le risque de payer une pénalité pour la ville si un retard est pris dans la réalisation des logements sociaux dans le quartier de la Maison Neuve.

Madame le Maire souhaite la rassurer en indiquant qu'aucun retard n'est pris sur la production de logements sociaux à Maison Neuve et que seul l'ordre des phases de construction des secteurs a été inversé pour coller à la demande du marché sans incidence sur la production de logements sociaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de présentation du D.S.U. exercice 2014

10 – Acquisition de balayeuses - Lancement d'une consultation

Monsieur Macé présente la délibération proposition le lancement d'une consultation pour l'acquisition de deux balayeuses.

Monsieur Miché indique qu'il aurait aimé avant de lancer cet investissement, disposer d'un tableau de calcul de rentabilité et de retour sur investissement. Il indique que son groupe ne votera pas cette délibération.

Monsieur Pageau questionne l'Assemblée sur l'état d'insalubrité du quartier Saint-Jean notamment durant les mois d'été ou les poubelles sont pleines et à la vue des touristes.

Monsieur Guihéneuf indique que cette question est vue dans le cadre de la GSU de CAP Atlantique à qui on a demandé de mettre des passages plus fréquents sur le quartier Saint-Jean. Il indique également que les investissements permettant de juguler ce problème de poubelles auraient dû être réalisés avant l'été mais que cela n'a pas été réalisé avant la saison.

Madame Durand ajoute que ce projet d'investissement dans un nouvel équipement de gestion des poubelles au quartier Saint-Jean est toutefois d'ores et déjà soumis et validé par l'ABF.

Monsieur Miché souhaite savoir si ces éléments sont juste discutés en GSU de CAP ou s'ils seront également vus dans le cadre de la « commission grands travaux » car il souhaiterait que les travaux ne soient pas trop coûteux.

Monsieur Guihéneuf précise que les informations de la commission GSU seront communiquées en commission travaux.

Madame Challier souhaiterait qu'on puisse mettre en place une solution de type claustra afin de ne pas avoir le nez sur les poubelles comme cela a déjà été indiqué par son groupe et communiqué aux services pour le boulevard Emile Pourieux. Elle indique que les poubelles enterrées coûtent une fortune, que cela ne traitera que le problème du centre-ville alors que toute la réflexion sur les ordures ménagères doit être revue à l'échelle du territoire.

Madame le Maire reprend le propos en indiquant que chacun d'entre nous a des efforts à faire en matière de déchets. Elle propose ensuite de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

11 – Traité d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement - Avenant n°1

Monsieur Pautremat présente la délibération qui propose de reconduire l'organisation actuelle du marché pour une année supplémentaire.

Madame Challier se dit favorable à cette reconduction d'un an mais se dit vigilante et souhaite être associée à l'étude qui sera menée pour le choix DSP ou reprise en régie pour la suite.

Monsieur Loirat indique que cela sera respecté comme vu en commission.

Monsieur Miché pense qu'il s'agit d'un point très important de la future animation de Guérande et espère que la solution qui sera proposée sera en cohérence avec l'animation globale du centre-ville.

Monsieur Pautremat indique qu'il s'agit également du souhait de la majorité.

Madame le Maire précise que la réflexion sur l'avenir du marché pourra également être débattue en commission développement économique. Elle propose ensuite de passer au vote

VOTE : Unanimité

12 – Affaires foncières - Classement des voiries privées communales dans le domaine public

VOTE : Unanimité

Madame Durand présente la délibération qui concerne des régularisations foncières préalables à la réalisation de travaux d'assainissement par CAP Atlantique.

Madame Germain indique qu'il lui semble que sous l'ancien municpe on interdisait ce type de travaux sur le domaine privé.

Madame le Maire approuve cette remarque et précise que les travaux n'étaient pas réalisés lorsque les voies privées ne desservaient que des domaines privés. Elle précise que dans le cas présent, il s'agit de transférer des voies privées dans le domaine public du fait de leur utilisation réelle. Elle propose ensuite de passer au vote.

13 – Affaires foncières - Mise en œuvre de la procédure de classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique

Madame Durand présente la délibération qui concerne des régularisations foncières préalables à la réalisation de travaux d'assainissement par CAP Atlantique, cette fois ci pour des voies privées ouvertes à la circulation publique.

Madame Germain demande pourquoi ces voies ne sont pas publiques.

Madame le Maire indique que c'est leur usage qui a évolué et propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

14- Affaires foncières - Bilan des opérations immobilières 2014

Madame Durand donne lecture de la liste des affaires immobilières conclues en 2014 par la ville. Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière.

Le CM prend acte de cette présentation.

15 – Terrain communal rue des Buissons - Division avant mise en vente

Madame Durand présente la délibération qui prévoit la division d'une parcelle rue des buissons.

Madame Challier souhaite savoir quelle était la destination prévue pour ces 2 parcelles au PLU.

Madame Floch-Newmeyer Directrice de l'Urbanisme précise que ces 2 parcelles étaient inscrites en emplacement réservé depuis le POS de 1991.

VOTE : Unanimité

16 – Déclaration de travaux - Porte Salle Jean Ménager

Monsieur Macé présente la délibération qui n'appelle pas de remarque.

Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

17 – Dénomination de voie - Lotissement de SANDUN

Monsieur Macé présente la délibération qui n'appelle pas de remarque.

Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

18 – Convention d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité SYDELA et autorisation de signer les marchés correspondants

Monsieur Macé présente la délibération qui propose à la ville de Guérande d'intégrer un groupement de commande placé sous l'égide du SYDELA pour l'achat d'électricité dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché d'électricité pour les collectivités.

Monsieur Miché que cette question intéresse tous les membres de la commission Travaux. Il souhaite savoir si le contrat dispose d'un plancher minimum d'achat et engage la municipalité à être vigilante sur le suivi du contrat et de bien regarder s'il est possible de quitter le groupement.

Monsieur Macé indique qu'il sera personnellement très vigilant sur la mise en œuvre et le suivi de ce contrat.

Madame le Maire précise que si la ville n'est pas satisfaite du service rendu elle peut sortir du dispositif.

A l'issue de cette discussion, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

19 – Délégation partielle de compétence à la commune de Guérande pour l'exploitation du petit train

Madame Geffray présente la délibération relative à la délégation partielle de compétence transport à la commune pour la mise en œuvre d'un service de Petit Train sur Guérande.

Madame Germain se pose la question d'un tel dispositif en matière de développement durable pourtant promu par l'Etat et la Région. Elle se demande s'il n'y aurait pas un intérêt à lancer un appel à projets pour ce type de service.

Madame le Maire indique que ce service de petit train est très attendu par les guérandais et les touristes.

Madame Geffray ajoute que ce service fait partie intégrante de la vie et de l'animation de Guérande.

Madame Germain rétorque qu'on a toujours le choix de se poser des questions pour faire évoluer ou apporter un nouveau service plus adapté.

A l'issue de cette discussion, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

20 – Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical Entreprise GLM Distribution (Carrefour City)

Monsieur Pautremat présente la délibération qui fait suite à la demande de dérogation au repos dominical pour un magasin guérandais.

Madame Révault indique que son groupe est opposé à ce qu'un magasin comme Carrefour City faisant partie d'une chaîne ouvre le dimanche après-midi. Elle reprend les termes de la délibération qui précise que cette dérogation permettrait d'embaucher 3 CDD l'été et s'interroge sur les suppressions d'emplois éventuelles, dans les petits commerces de Guérande (nouvelle épicerie, boulangeries...) dues à cette concurrence supplémentaire.

Madame le Maire indique qu'en l'occurrence, il s'agit d'un service de proximité rendu à la population même si l'enseigne appartient à une chaîne. Au-delà elle propose à la commission commerce de définir des règles pour la mise en application de la loi Macron sur le travail du dimanche notamment.

Madame Challier ne comprend pas pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de délibérer compte tenu de l'activité et du lieu où est situé le magasin.

Monsieur Pautremat répond que cette obligation est due au fait que la dérogation concerne la partie alimentaire.

A l'issue de cette discussion, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

21 – Modification des statuts du SBVB – Syndicat du Bassin Versant du Brivet -

Monsieur Gaultier présente la délibération qui propose la modification des statuts du SBVB suite à un changement d'adresse du siège social.

Cette délibération n'amenant pas de remarque particulière, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

22 – Mise à jour du tableau des effectifs et reconduction d'un emploi contractuel pour une durée indéterminée

Monsieur Loirat présente la délibération qui est la mise à jour du tableau des effectifs et la reconduction d'un emploi contractuel.

Cette délibération n'amenant pas de remarque particulière, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

23 – Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels relative à l'intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) du centre de gestion de Loire Atlantique

Monsieur Loirat présente la délibération qui vise à l'adhésion de la commune au dispositif ACFI proposé par le Centre de Gestion.

Cette délibération n'amenant pas de remarque particulière, Madame le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

QUESTION ECRITE GUERANDE ALTERNANCE

Monsieur Naël lit la question écrite :

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2014, M. Laurent Boulo subdélégué à l'environnement nous a informés que le compost des déchets verts de la station du Livery était pollué par une multitude de détritux (plastiques, ferraille, câbles ...)

1. CAP Atlantique a-t-elle mené des actions pour résoudre ce problème ?
2. Si oui, quelles sont-elles ?
3. Y-aura-t-il des opérations de contrôle régulières de CAP pour vérifier que les actions menées sont efficaces ?

Monsieur Guihéneuf lit la réponse du groupe majorité en l'absence de Laurent BOULO :

Au Conseil municipal de décembre 2014, la liste VGES s'était émue, à juste titre, de l'attention à porter sur le cadre de vie de nos campagnes concernant les déchets de toute nature. D'actualité, puisque alerté par l'association Guérande Environnement et accompagné de son président, j'avais récolté un florilège de déchets non verts dans des déchets en principe verts, andin situé en bas du coteau de Quéniquen. Inventaire à la Jacques " PREVERT " présenté à ce même Conseil municipal pour dénoncer des carences en matière de respect du cahier des charges de la société DUFEU, filiale de VÉOLIA, nouvellement titulaire du contrat de traitement des dits déchets. Une rencontre fin décembre a eu lieu en présence de : - Pascal-Noël RACINE, maire d'Herbignac, vice-président de Cap-Atlantique en charge de la commission de Cap-Atlantique de Gestion des services urbains. - La direction de la Gestion des services urbains Cap-Atlantique - La direction de l'environnement Cap-Atlantique - La société DUFEU, convoquée - Jacques GUIHÉNEUF, élu de Guérande - Laurent BOULO, élu de Guérande.

En janvier / février 2015, des mesures correctives applicables immédiatement ont été prises : - Par Cap-Atlantique - Par la société DUFEU Renforcement des contrôles à réception de tous les dépôts provenant des déchetteries (fiche contrôle) , lors du broyage , et produits sortants . Sensibilisation des usagers par création d'un espace de communication : panneau et distribution de flyers pour tous les apports. Contrôle qualitatifs : suivi traçabilité et outil cartographique / strict respect des analyses selon la norme NFU 44 051 / détermination de procédures d'échantillonnage pour les analyses, mise en place de procédures en cas de produits non conformes, augmentation de la capture de la matière biomasse .Rencontre avec tous les agriculteurs impliqués. Renforcement du suivi qualitatif : Présence d'un agent de cap-Atlantique lors des analyses / Rencontre mensuelle et comptes-rendus de suivi. Je suis passé de manière impromptu sur le site de Livéry et ai constaté une vigilance de l'agent et la présence de l'espace de communication. Sauf qu'en période de pointe, un seul agent suffit-il pour l'accueil à la cabane et contrôle au déchargement ? En conclusion, notons la bonne réaction de la société DUFEU et celle de Cap-Atlantique après des années d'alerte des associations environnementales.

QUESTION ECRITE VIVONS GUERANDE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Madame Révault lit la question écrite :

Pour nous, organiser un forum des associations est une bonne idée, nous soutenons votre initiative. Par contre, nous vous l'avons signifié en commission municipale, nous sommes surpris que toutes les associations guérandaises n'y aient pas été invitées. L'exclusion de certaines associations est regrettable, nous nous inquiétons des sentiments de frustration, de suspicion et même de méfiance que cela peut engendrer au sein des associations mises de côté. S'agit-il d'une précipitation dans l'organisation de cette manifestation? Sont-ce des oublis délibérés ? Est-ce juste un raté ? Pour notre part, nous y voyons une nouvelle fois un défaut de méthode et de culture de concertation. Nous aimerions que soient organisés des états généraux des associations pour évaluer les besoins de ces structures, pour identifier précisément le rôle actuel et potentiel de ces associations au sein de la vie municipale. Nous aimerions que les prochains forums soient le fruit d'une co-construction avec ces associations. Nous regrettons que votre initiative ne s'intègre pas dans une réflexion plus approfondie de la place du mouvement associatif dans l'animation de la vie guérandaise, et des moyens à déployer pour soutenir et accompagner tout le capital que représentent ces structures. Cet épisode nous pose la question du sens que nous donnons aux événements que nous proposons et de la méthode que nous utilisons pour mettre en œuvre nos projets politiques. Pour finir, quelle place voulez-vous faire à la vie associative ? Souhaitez-vous entretenir des relations de subordination ou de coopération ?

Monsieur Portet lit la réponse du groupe majorité :

Conformément à nos promesses et pour répondre à de nombreuses attentes, la Municipalité a souhaité mettre en place un « Forum des associations ».

Cette manifestation nouvelle qui se déroulera samedi 5 septembre à Kerbiniou, a fait l'objet d'une préparation préalable rigoureuse.

Il s'agit d'une première édition à l'issue de laquelle il sera possible de définir, pourquoi pas, des pistes d'amélioration, en particulier quant au choix des participants.

Ainsi, il a été décidé, cette année, d'adresser exclusivement des courriers à l'ensemble des associations guérandaises dont l'objet recouvre les domaines d'activités sportifs, culturels, de loisirs et à vocation sociale.

Nous avons souhaité maîtriser le nombre des associations présentes, à la fois pour des questions de sécurité, de limitation des coûts, mais aussi parce que le statut associatif recouvre des réalités très différentes (commerciales, politiques...).

Enfin, ce premier Forum a fait l'objet d'une réunion de présentation aux associations participantes afin qu'elles puissent nous faire part de leurs propositions pour permettre à cette manifestation d'être un véritable succès populaire.

Avec l'autorisation de Madame le Maire, Madame Révault indique que cette réponse n'avait pas été apportée en commission et qu'il avait été dit que toutes les associations seraient invitées. Elle juge que la commission qui a traité de ce point a eu lieu trop tardivement. Elle ne doute pas de la préparation rigoureuse et du travail réalisé par les services mais elle s'étonne de l'absence de certaines associations pourtant présentes sur le guide des services.

Monsieur Portet répond qu'il y a plus de 300 associations à Guérande et qu'il est matériellement impossible d'inviter tout le monde sachant que la sécurité est également contraignante pour l'organisation de cette manifestation. Il ajoute que lors du lancement des invitations il était difficile pour une première édition de connaître le taux de retour de réponses.

Monsieur Dunet précise que le nombre de participants a été volontairement limité mais que la priorité a été donnée pour faciliter l'inscription des enfants aux associations. C'est ce choix qui a été privilégié pour cette première édition.

Madame le Maire reprend la parole à l'issue de ces débats pour donner lecture des marchés et contrats passés depuis le dernier conseil municipal.

Fin de la séance 21h16.